

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MARDI 24 JUILLET 2018**

Conseiller en exercice :	81	L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre juillet, à dix-neuf
Présents :	47	heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni en
Absent (s) excusé (s) :	23	séance ordinaire à la salle des Conférences du village
Pouvoirs :	11	d'entreprises, ZA du Rozier Coren à Saint-Flour, après
Votants :	58	convocation légale sous la Présidence de Monsieur Pierre JARLIER.

**Présents**

Daniel MIRAL, Jean-Louis CHADEFAX, Louis RAYNAL, Louis MANHÈS, Bernadette RESCHE, René MOLINES, René BRANDELY, Albert HUGON, Joseph BOUDOU, Guy MICHAUD, Pierre CHASSANG, Martine CHAZARIN, Louis PÉCHAUD, Gérard BONIFACIE, Michel AMARGER, Jean-Paul RESCHE, Jean-Marie MÉZANGE, Céline CHARRIAUD, Jeanine RICHARD, Bernard MAURY, Annie ANDRIEUX, René PÉLISSIER, Philippe ÉCHALIER, Aline HUGONNET, Gérard DELPY, Vital GENDRE, Pierre JARLIER, Martine GUIBERT, Sylvie CHADEL, Philippe DELORT, Mireille VICARD, Marie-Pierre DEVAUX, Hervé CARTAYRADE, Jean-Jacques MONLOUBOU, Véronique TALON, Michel DURIOL, Bernard REMISE, Olivier REVERSAT, Gilbert CHEVALIER, Éric GOMESSE, Marie-Claire TOURRETTE, Jean-Claude CHASTANG, Gérard MOULIADE, Laurent JULIEN, Christophe VIDAL, Jean-Marc BOUDOU, Gérard SALAT.

**Titulaires absents et excusés**

André ANGELVY, Patricia ROCHÈS, Pascal POUDEVIGNE, Christian GENDRE, Bernard COUDY, Louis NAVECH, Richard BONAL, André JUGIEU, Sylvie PORTAL, Robert BOUDON, Joël BRUN, Joël LABORIE, Jean-Pierre ESTAMPE, Pierre SEGUIS, Jean-Pierre BERTHET, Jean-Luc FAURE, Nicolas CUSSAC, Jean-Victor PECOUL, Bernadette ANTONY, Bernard CHAMBARON, Nadine DUFOUR, Bruno PARAN, Joël LAGLOIRE.

**Pouvoirs**

Michel ROUFFIAC donne pouvoir à Bernard MAURY  
Thierry ANGLADE donne pouvoir à Céline CHARRIAUD  
Louis GALTIER donne pouvoir à René PELISSIER  
Michel SEYT donne pouvoir à Pierre JARLIER  
Marguerite TARRISSON donne pouvoir à Mireille VICARD  
Erick CHASTANG donne pouvoir à Martine GUIBERT  
Hélène FLORIS GRÉCO donne pouvoir à Marie-Pierre DEVAUX  
Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à Philippe DELORT  
Claudette BRUGEROLLE donne pouvoir à Sylvie CHADEL  
Christiane MEYRONEINC donne pouvoir à Hervé CARTAYRADE  
Jean-Paul BLANQUET donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU

Madame Véronique TALON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 31 juillet 2018 et que la convocation avait été faite le 18 juillet 2018.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 19h45.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et les débats,**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2018**

↓ **ADOpte** le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du lundi 4 juin 2018.  
POUR : 58 VOIX

**REGLEMENT DEPARTEMENTAL DE LA DEFENSE EXTERIEURE - CONTRE L'INCENDIE (R.D.D.E.C.I.) -  
ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LES COMMUNES**

↓ **S'ENGAGE** dans un groupement de commande afin d'accompagner les communes de Saint-Flour  
Communauté dans la mise en œuvre du RDDECI, avec l'appui de Cantal Ingénierie ;

- ↓ **DÉSIGNE** Saint-Flour Communauté de communes comme coordonnateur du groupement de commande ;
- ↓ **PREND EN CHARGE** les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage à hauteur de 2 006.70 euros T.T.C. ;
- ↓ **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes, avec les communes membres de Saint-Flour communauté qui le souhaitent telle qu'annexée à la délibération ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de constitution de groupement de commandes ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

POUR : 58 VOIX

19h55 Bernadette ANTHONY rejoint la séance

**PARC NATUREL REGIONAL DE L'AUBRAC - DESIGNATION D'UN DELEGUE ET DE SON SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC**

- ↓ **DESIGNE** Louis RAYNAL en qualité de délégué titulaire représentant Saint-Flour communauté au sein du comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac ;
- ↓ **DESIGNE** René MOLINES en qualité de délégué suppléant représentant Saint-Flour communauté au sein du comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac.

POUR : 59 VOIX

**INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME - SERVICE COMMUN MUTUALISÉ - PROJET DE CONVENTION AVEC HAUTES-TERRES COMMUNAUTÉ**

- ↓ **RAPPORTE** la délibération n°2017-312 du conseil communautaire de Saint-Flour Communauté en date du 16 décembre 2017 ;
- ↓ **CONFIE** au service commun mutualisé de Saint-Flour Communauté l'instruction des autorisations d'urbanisme, au titre de l'année 2018, pour les communes de Hautes-Terres Communauté ci-dessous, dans le cadre d'une prestation de services :
  - Albepierre Bredons                      - Massiac
  - La Chapelle d'Alagnon                      - Murat
  - Laveissenet                                      - Neussargues-en-Pinatelle
  - Laveissière                                      - Saint-Mary-le-Plain
  - Lavigerie
- ↓ **ADOpte** le projet de convention fixant les modalités financières de ladite prestation de services ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

POUR : 59 VOIX

20h10 Jean-Pierre BERTHET rejoint la séance (Pouvoir de Jean-Victor PECOUL)

**OFFICE DE TOURISME DES PAYS DE SAINT-FLOUR - ADOPTION DU BUDGET 2018**

- ↓ **ADOpte** le budget primitif de l'Office de tourisme des pays de Saint-Flour joint en annexe à la délibération, dans la limite des crédits budgétaires inscrits au budget primitif 2018 de Saint-Flour Communauté, à hauteur de 400 000 €, taxe de séjour incluse.

POUR : 61 VOIX

**EDIFICATION DE CLÔTURES - COMMUNE D'USSEL - PROCÉDURE DE DÉCLARATION PRÉALABLE**

- ↓ **DECIDE** de soumettre à déclaration préalable l'édification de clôture sur la commune d'Ussel.

POUR : 61 VOIX

20h15 : Christian GENDRE, Louis NAVECH et Bruno PARAN rejoignent la séance

**AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE SAINT-FLOUR - PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°1**

- ↓ **PRESCRIT** la modification n°1 de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de Saint-Flour.

POUR : 64 VOIX

**TERRAIN DE CONCOURS HIPPIQUE INTERCOMMUNAL : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR MODIFICATIF**

- ↓ **APPROUVE** le projet de règlement intérieur de l'équipement hippique intercommunal tel qu'annexé à la délibération ;
- ↓ **ASSURE** sa diffusion auprès des utilisateurs ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit règlement.

POUR : 64 VOIX

**TERRAIN DE CONCOURS HIPPIQUE INTERCOMMUNAL DE ST-FLOUR REALISATION DE LA TRIBUNE ET DE L'AIRE DE STOCKAGE COUVERTE - 2<sup>EME</sup> TRANCHE - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- ↓ **APPROUVE** le projet de réalisation de la tribune et de l'aire de stockage couverte - 2<sup>ème</sup> tranche au terrain de concours hippique intercommunal situé à Saint-Flour.

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les demandes de subvention auprès de l'Etat et du Département ;

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 64 VOIX

**PROGRAMME TERRALIM 2 - ENGAGEMENT D'ACTIONS PORTANT SUR L'ALIMENTATION - ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relatif à la mise en œuvre des actions du programme TERRALIM ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles TTC		Recettes prévisionnelles TTC	
Frais de personnel	63 672 €	FEDER : 50%	66 452,5 €
Prestations (étude et ingénierie)	59 682 €	CGET (FNADT) : 30%	39 871,5 €
Frais de structure (15% des frais de personnel)	9 551 €	Saint-Flour Communauté : 20%	26 581 €
<b>TOTAL</b>	<b>132 905 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>132 905 €</b>

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions FEDER et CGET relatives à ce programme ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 64 VOIX

**MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LE MORCELLEMENT DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE SOUTIEN AU PROJET PORTÉ PAR L'UNION RÉGIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES AUVERGNE-RHONE-ALPES**

✚ **APPROUVE** le projet de l'Union Régionale des Communes Forestières ainsi que le plan de financement prévisionnel 2019/2020 relatif à la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre le morcellement de la propriété forestière, tel que détaillé ci-dessous :

	Dépenses 2019/2020	Recettes 2019/2020	
Frais de personnel	25 427,84 €	<b>FEADER</b>	16 121,01 €
Frais de déplacement	3 000,00 €	<b>État</b>	9 672,61 €
Charges indirectes	3 814,18 €	<b>Saint-Flour Communauté</b>	6 448,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 242,02 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32 242,02 €</b>

✚ **APPROUVE** le soutien financier de Saint-Flour Communauté à l'Union Régionale des Communes Forestières ;

✚ **ACCORDE** une participation financière annuelle à hauteur 3 224,20 € par an, dans la limite de 6 448,40 € pour la totalité du projet ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions s'y tenant ainsi que toutes les pièces nécessaires au versement desdites subventions.

POUR : 64 VOIX

**SOUTIEN A LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE DISPOSITIF D'AIDES LEADER/FISAC/COMMUNAUTE DE COMMUNES - ATTRIBUTION D'AIDE A LA SARL CHARBONNEL**

✚ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 2 152,71 € à la SARL CHARBONNEL, restaurateur, pour son projet de rénovation et de modernisation de son local d'activité à Saint-Flour, sous réserve de l'attribution des aides FISAC et LEADER dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives.

POUR : 64 VOIX

**SOUTIEN A LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE DISPOSITIF D'AIDES LEADER/FISAC/COMMUNAUTE DE COMMUNES - ATTRIBUTION D'AIDE A ALIZE ENTRETIEN TEXTILE**

✚ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 1 700 € à la SARL ALIZE ENTRETIEN TEXTILE, à Saint-Flour, pour son projet d'acquisition de matériel, sous réserve de l'attribution des aides FISAC et LEADER dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives.

POUR : 64 VOIX

**SOUTIEN A LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE DISPOSITIF D'AIDES LEADER/FISAC/COMMUNAUTE DE COMMUNES - ATTRIBUTION D'AIDE A L'EURL CHARPENTE DU NIPALOU**

✚ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 2 716,38 € à l'EURL CHARPENTE DU NIPALOU, charpentier - menuisier - couvreur - zingueur à Lorcières, pour son projet d'acquisition de matériel, sous réserve de l'attribution des aides FISAC et LEADER dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives.

POUR : 64 VOIX

**PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DU PAYS DE SAINT-FLOUR  
APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT - ANNEE 2018**

- ↓ **APPROUVE** le projet de convention de partenariat tripartite entre l'office de commerce et de l'artisanat du pays de Saint-Flour, la ville de Saint-Flour et Saint-Flour communauté, telle qu'annexée à la délibération ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser la subvention dans les conditions fixées dans ladite convention de partenariat ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

POUR : 64 VOIX

**EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITE DE NEUVEGLISE - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

- ↓ **ATTRIBUE** le marché à l'entreprise MARQUET SAS - 15 100 SAINT-FLOUR aux montants ci-dessous :

Désignation	H.T	T.T.C
TRANCHE FERME	292 753,22 €	351 303,86 €
TRANCHE OPTIONNELLE N°1	30 142,10 €	36 170,52 €
TRANCHE OPTIONNELLE N°2	301 961,91 €	362 354,29 €
TRANCHE OPTIONNELLE N°3	31 238,72 €	37 486,46 €
<b>TOTAL</b>	<b>656 095,95 €</b>	<b>787 315,13 €</b>

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives du marché de travaux avec ladite entreprise.

POUR : 64 VOIX

**EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITE DE NEUVEGLISE - ADOPTION DE LA LETTRE DE COMMANDE DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CANTAL**

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal la lettre de commande pour la réalisation des travaux d'alimentation électrique moyenne tension et la création d'un poste de transformation du projet d'extension de la zone d'activités de Neuvéglise ;
- ↓ **PROCEDE** aux écritures comptables correspondantes.

POUR : 64 VOIX

**EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITE DE NEUVEGLISE - APPROBATION DU PRIX DE CESSIION DES TERRAINS**

- ↓ **APPROUVE** le prix de cession de terrains de la zone d'activités de Neuvéglise à 16 € HT/m<sup>2</sup> ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 64 VOIX

**ZONE D'ACTIVITE DE NEUVEGLISE - ENGAGEMENT DES PROCEDURES D'ACQUISITION FONCIERE - ENGAGEMENT D'UNE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les démarches pour les acquisitions foncières à l'amiable des parcelles cadastrées YC n°16 lieu-dit Longaïro et YC n°146 lieu-dit Cros et Vareine ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les démarches relatives au lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique dans l'hypothèse où les négociations à l'amiable n'aboutissent pas et à signer toutes les pièces s'y affèrent.

POUR : 64 VOIX

**CONSTRUCTION D'UN RESEAU DE CHALEUR ET D'UNE CHAUFFERIE BOIS SUR LE SECTEUR DE BESSERETTE : ADOPTION AVENANT N°1 POLICE D'ABONNEMENT AVEC LOGISENS**

- ↓ **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la police d'abonnement au réseau de chaleur de Besserette à intervenir avec Logisens ;

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit d'avenant.

POUR : 64 VOIX

**CONSTRUCTION D'UN RESEAU DE CHALEUR ET D'UNE CHAUFFERIE BOIS SUR LE SECTEUR DE BESSERETTE - MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à recourir à une ligne de trésorerie pour le financement du budget de la régie dénommée « Régie communautaire de distribution de chaleur du pays de Saint-Flour », d'une durée d'1 an d'un montant de 1,5 M€ ;

- ↓ **RETIENT** la proposition de l'établissement bancaire le mieux disant selon les conditions précisées ci-dessous :

- Crédit agricole proposant les conditions suivantes : taux variable euribor 3 mois - marge de 0.50 % - commission d'engagement : 0,10 % ;

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat correspondant à la mise en place de ladite ligne de trésorerie.

POUR : 64 VOIX

**FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2018**

**REPARTITION DEROGATOIRE**

↓ **RETIENT** la méthode dite « répartition dérogatoire 1 à la majorité des 2/3 » selon la même base que la répartition adoptée par le conseil communautaire de Saint-Flour Communauté en 2017, qui permet, pour le reversement, de fixer librement le montant à répartir entre l'ensemble intercommunal et ses communes membres mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30 % du droit commun d'une part, et entre les communes membres d'autre part selon les critères suivant :

Revenu par habitant : 25 %

Potentiel financier par habitant : 75 %

↓ **REPARTIT** le prélèvement et le reversement du FPIC 2018 comme suit :

1- Entre l'ensemble intercommunal et ses communes membres :

	Prélèvement dérogatoire libre	Reversement dérogatoire libre	Solde FPIC
Part EPCI	0 €	395 827 €	395 827 €
Part communes membres	0 €	380 114 €	380 114 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>775 941 €</b>	<b>775 941 €</b>

2- Entre les communes membres :

ALLEUZE	3 290 €
ANDELAT	4 919 €
ANGLARDS DE ST FLOUR	5 744 €
ANTERRIEUX	2 069 €
BREZONS	4 592 €
CEZENS	4 366 €
CHALIERS	2 419 €
CHAUDES AIGUES	14 011 €
CLAVIERES	3 760 €
COLTINES	8 431 €
COREN	6 543 €
CUSSAC	2 473 €
DEUX VERGES	1 014 €
ESPINASSE	- €
FRIDFOND	- €

GOURDIEGES	742 €
JABRUN	3 494 €
LACAPELLE BARRES	1 172 €
LASTIC	2 733 €
LIEUTADES	3 337 €
LORCIERES	4 202 €
VAL D'ARCOMIE	17 638 €
MALBO	2 554 €
MAURINES	2 162 €
MENTIERES	1 767 €
MONTCHAMP	2 860 €
NARNHAC	1 542 €
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	30 364 €
PAULHAC	8 080 €
PAULHENC	4 611 €
PIERREFORT	14 491 €
REZENTIERES	1 451 €
ROFFIAC	10 803 €
RUYNES EN MARGERIDE	10 145 €
SAINT FLOUR	87 928 €
SAINT GEORGES	19 311 €
SAINTE MARIE	1 803 €
SAINT MARTIAL	1 064 €
SAINT MARTIN / VIGOUROUX	5 084 €
SAINT REMY DE CHAUDSE AIGUES	2 796 €
SAINT URCIZE	9 582 €
SOULAGES	1 513 €
TALIZAT	7 136 €
TANAVELLE	4 636 €
TERNES	10 187 €
TIVIERS	2 569 €
TRINITAT	1 254 €
USSEL	8 417 €
VABRES	3 730 €
VALUEJOLS	8 719 €
VEDRINES ST LOUP	2 904 €
VIEILLESPESE	4 742 €
VILLEDIEU	8 960 €
<b>TOTAL</b>	<b>380 114 €</b>

POUR : 64 VOIX

**ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE 2018 - SERVICE COMMUN ADS - DÉFINITION DU MONTANT PAR COMMUNE 2018**

- ↓ **FIXE** le montant 2018 du service commun ADS, à déduire de l'attribution de compensation reversée par commune, reprenant le coût définitif du service pour l'exercice 2017 et le budget prévisionnel 2018 ;
- ↓ **FIXE** le montant de l'attribution de compensation de Saint-Flour Communauté à compter de l'exercice 2018, tel que précisé en annexe 4 à la délibération ;

POUR : 64 VOIX

**TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES - VOTE DU COEFFICIENT APPLICABLE POUR L'ANNEE 2019**

- ↓ **DÉCIDE** d'appliquer le coefficient de TASCOM à 1.15 pour 2019 sur le territoire de Saint-Flour Communauté ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches à cet effet ;
- ↓ **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

POUR : 64 VOIX

**BUDGET PRIMITIF 2018 - PROPOSITION D'ADMISSION DE CREANCES ETEINTES**

↓ **ADMET** en créance éteinte la créance détaillée ci-dessous :

- Budget général : 30 € année 2014

POUR : 64 VOIX

**BUDGET ANNEXE 2018 « DECHETTERIES » - DECISION MODIFICATIVE**

↓ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Budget Déchetteries</b>				
C/13913-040-Amortissement des subventions		2 917 €		
C/777-042 – Amortissement des subventions				2 917 €
C/023-Virement à la section d'investissement		2 917 €		
C/021-Virement de la section de fonctionnement				2 917 €

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

POUR : 64 VOIX

**BUDGET ANNEXE 2018 « DOMAINE NORDIQUE » - DECISION MODIFICATIVE**

↓ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Budget Domaine nordique</b>				
C/6811-042-Amortissements		3 763 €		
C/281318-040 – Amortissements				1 987 €
C/28158-040 – Amortissements				791 €
C/28188-040 – Amortissements				985 €
C/023-Virement à la section d'investissement	3 763 €			
C/021-Virement de la section de fonctionnement			3 763 €	

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

POUR : 64 VOIX

**BUDGET GENERAL 2018 - DECISIONS MODIFICATIVES**

↓ **ADOpte** les décisions modificatives telles que présentées ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Budget général – régularisation imputations subvention entre les comptes 131 et 132</b>				
D- C/1311-51-01-subv état transférable			73 024 €	
D- C/1312-51-01-subv région transférable			8 835.30 €	
D- C/1312-01-subv région transférable ZA Crozatier			185 612 €	
D- C/1313-01-subv département transférable ZA Crozatier			303 534 €	
R- C/1321-51-01-subv état non transférable				73 024 €
R- C/1322-51-01-subv région non transférable				8 835.30 €
R- C/1322-01-subv région non transférable ZA Crozatier				185 612 €
R- C/1323-01-subv département non transférable ZA Crozatier				303 534 €
<b>Budget général – intégration des frais d'étude en compte travaux</b>				
R c/777.01 Amort. Subv				205 €
D C/023-Virement à la section d'investissement		205 €		
R C/021-Virement de la section de fonctionnement				205 €
D c/13911.01 Etat et établissements nationaux		205 €		
D- C/2312-31-01-041 travaux restauration rivières		539.18 €		

D- C/2312-58-01-041 travaux liaisons douces		616.06 €		
D- C/2313-51-01-041 travaux ALSH		58 118.91 €		
D- C/2313-60-01-041 programme d'intervention agricole		1 243.36 €		
R- C/2033-31-01-041 travaux restauration rivières				539.18 €
R- C/2031-58-01-041 travaux liaisons douces				616.06 €
R- C/2031-51-01-041 travaux ALSH				56 846.40 €
R- C/2033-51-01-041 travaux ALSH				1 272.51 €
R- C/2033-60-01-041 programme d'intervention agricole				1 243.36 €
<b>Budget général – ALSH mobilier</b>				
D c/2184 op 51 020 mobilier		3 200 €		
R C/021-Virement de la section de fonctionnement				3 200 €
D C/023-Virement à la section d'investissement		3 200 €		
D c/022 dépenses imprévues	3 200 €			
<b>Budget général – régularisation imputation – changement d'opération</b>				
D c/2312-22.90 Autres installations	18 000 €			
D c/2312-41.90 Autres Installations		18 000 €		

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.  
POUR : 64 VOIX

**BUDGET ANNEXE « ABATTOIR » / BUDGET ANNEXE « ATELIER DE DECOUPE » 2018 - DECISION MODIFICATIVE**

↓ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Travaux de Réhabilitation du pôle viande de Pierrefort – transfert des crédits budgétaires du budget annexe « abattoir » vers le budget annexe « atelier de découpe »</b>				
<b>Budget annexe « abattoir de Pierrefort »</b>				
D c/2313.90 construction	71 820 €			
R C/1311.90 - subvention contrat de ruralité			23 820 €	
R C/1641 90 emprunt			48 000 €	
<b>Budget annexe « Atelier de découpe Pierrefort »</b>				
D c/2313.90 construction		71 820 €		
R C/1311.90 - subvention contrat de ruralité				23 820 €
R C/1641 90 emprunt				48 000 €

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.  
POUR : 64 VOIX

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES SOCIAUX, CULTURELS ET SPORTIFS - DISPOSITIF TRANSITOIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

↓ **ACCORDE** une participation financière, au titre de l'année 2018, aux associations et organismes agricoles, sociaux, culturels et sportifs, telle que définie dans le tableau annexé à la délibération ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions s'y tenant ainsi que toutes les pièces nécessaires au versement desdites subventions.

POUR : 59 VOIX

NE PARTICIPENT PAS AU VOTE : 5 (Louis RAYNAL – Pierre CHASSANG – Marie-Pierre DEVAUX – Marie-Claire TOURRETTE)

**ADHESIONS ET COTISATIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS D'INTERET COMMUNAUTAIRE - ANNEE 2018**

↓ **FIXE** les adhésions et cotisations de Saint-Flour Communauté aux organismes extérieurs d'intérêt communautaire, telles que définies dans le tableau annexé à la délibération ;



✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires au versement desdites adhésions et cotisations au titre de l'année 2018.

POUR : 59 VOIX

NE PARTICIPENT PAS AU VOTE : 5 (Louis RAYNAL – Martine GUIBERT – Jean-Marc BOUDOU – Bernard REMISE – Pierre JARLIER)

**OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (O.M.J.S.) DE SAINT-LOUR - ADOPTION DE LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE FIXANT LES OBJECTIFS DES PRESTATIONS D'ANIMATION ADOPTION DE L'AVENANT FINANCIER N°1 - ANNEE 2018**

✚ **APPROUVE** le projet de convention cadre pluriannuelle fixant les objectifs des prestations d'animation avec l'O.M.J.S. de Saint-Flour ;

✚ **APPROUVE** le projet d'avenant financier n°1 s'y tenant ;

✚ **ATTRIBUE** une participation annuelle, pour 2018, d'un montant maximal de 74 200 euros à l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports de Saint-Flour ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et l'avenant n°1 s'y tenant ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser ladite subvention à l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports de Saint-Flour conformément aux modalités fixées dans la convention cadre pluriannuelle ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires au versement de cette subvention.

POUR : 64 VOIX

**A.L.S.H. PAYS DE SAINT-LOUR - PLANEZE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS IMMOBILIERS ET MOBILIERS ET MATERIELS ROULANTS AU PROFIT DE L'O.M.J.S. DE SAINT-LOUR**

✚ **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers et matériels roulants à intervenir avec l'O.M.J.S. de Saint-Flour dans le cadre de la gestion des centres de loisirs de Planèze et de Saint-Flour ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

POUR : 64 VOIX

**CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUEL AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE SAINT-LOUR - ADOPTION DE L'AVENANT N°2 POUR L'ANNEE 2018**

✚ **ADOpte** le projet d'avenant n°2 à la convention de partenariat à intervenir entre Saint-Flour Communauté et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Flour pour l'année 2018 ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y tenant.

POUR : 64 VOIX

**GESTIONNAIRE DE PROXIMITE DES TRANSPORTS SCOLAIRES - APPROBATION DE LA CONVENTION GPTS AVEC LA REGION AUVERGNE-RHONES-ALPES**

✚ **APPROUVE** le projet de convention à intervenir entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Saint-Flour Communauté et son annexe financière tels qu'annexés à la délibération ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention, pour une durée de 6 ans.

POUR : 63 VOIX

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 (Michel SEYT)

**GESTIONNAIRE DE PROXIMITE DE TRANSPORTS SCOLAIRES - APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE BIPARTITE AVEC LES COMMUNAUTES DE COMMUNES EXTERIEURES**

✚ **APPROUVE** le projet de convention cadre bipartite à intervenir entre Saint-Flour Communauté et les communautés de communes extérieures annexé ci-après :

- autorisant les élèves des communautés de communes extérieures à emprunter des circuits de transport scolaire gérés par Saint-Flour Communauté en tant que GPTS ;
- et/ou inversement, autorisant des élèves de Saint-Flour Communauté à emprunter des circuits dont elles seraient GPTS ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention, pour une durée de 6 ans, avec toutes les communautés de communes extérieures concernées.

POUR : 63 VOIX

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 (Michel SEYT)

**HARMONISATION ET EXTENSION DU SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE AU 1ER JANVIER 2019 - DEFINITION DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT, ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DE LA TARIFICATION**

✚ **APPROUVE** les modalités de fonctionnement du nouveau service de transport à la demande, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et pour une période expérimentale d'un an s'achevant le 31 décembre 2019 ;

✚ **APPROUVE** le règlement intérieur tel qu'annexé à la délibération ;

✚ **FIXE** le nombre de trajet maximal par usager et par an à 24 ;

✚ **FIXE** la tarification du service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à :

- 6 euros par trajet et par usager voyageant seul ;
- 4 euros par trajet et par usager en cas de groupage ;
- Gratuité pour les enfants de moins de 5 ans ;

✚ **APPROUVE** le quota de trajets et ladite tarification ainsi définis.

POUR : 61 VOIX

ABSTENTIONS : 3 (Jean-Marie MEZANGE – Michel DURIEL – Louis MANHES)

21h45 : Philippe DELORT (Pouvoir de Jonathan LAROUSSINIE) et Laurent JULIEN quittent la séance.

**ÉCOMUSÉE DE MARGERIDE - INVENTAIRE ET RECOLEMENT - RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA COMMUNE DE SAINT-FLOUR - ADOPTION DE L'AVENANT N°5**

- ✦ **APPROUVE** le projet d'avenant n°5 à la convention de mise à disposition de personnel au profit de Saint-Flour Communauté ;
  - ✦ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la commune de Saint-Flour l'avenant n°5 à la convention de mise à disposition pour un adjoint du patrimoine auprès de Saint-Flour Communauté à hauteur de 50 % de son temps de travail du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2018.
- POUR : 61 VOIX

**AMÉNAGEMENT DES CONTAINERS - CRÉATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)**

- ✦ **CRÉE** un emploi dans le cadre du dispositif « Parcours emploi compétences » au sein des services techniques de Saint-Flour Communauté - Antenne territoriale de Saint-Flour/Margeride/Planèze ;
  - ✦ **ENGAGE** les démarches nécessaires pour ce recrutement en collaboration avec les services de Pôle Emploi et la Mission Locale des Hautes Terres ;
  - ✦ **RECRUTE**, dans les conditions fixées par les textes, un agent éligible au Parcours Emploi Compétences ;
  - ✦ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette embauche (contrats de travail, conventions et éventuels avenants).
- POUR : 61 VOIX

**AVANCEMENTS DE GRADE - OUVERTURE DE POSTES**

- ✦ **CRÉE** les postes ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 :
    - un poste d'animateur principal de 1e classe titulaire à temps complet,
    - un poste d'adjoint d'animation principal de 2e classe titulaire à temps complet,
    - deux postes d'agent de maîtrise principal titulaire à temps complet,
    - trois postes d'adjoint technique principal de 2e classe titulaire à temps complet,
    - trois postes d'adjoint administratif principal de 1e classe titulaire à temps complet,
    - un poste d'agent social principal de 2e classe titulaire à temps complet ;
  - ✦ **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs ;
  - ✦ **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget 2018 ;
  - ✦ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les arrêtés correspondants.
- POUR : 61 VOIX

**OPAH RR PAYS DE PIERREFORT NEUVEGLISE - ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION**

- ✦ **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la convention OPAH-RR 2013-2018 ;
  - ✦ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant n°1 ;
  - ✦ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter ces financements.
- POUR : 61 VOIX

**CONVENTION CENTRE-BOURG 2017/2022 - ADOPTION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION CENTRE-BOURG**

- ✦ **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 à la convention centre-bourg 2017/2022 ;
  - ✦ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant n°2 ;
  - ✦ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter ces financements.
- POUR : 61 VOIX

**MOTION DEPOSEE PAR LES REPRESENTANTS DES PARENTS, DES PERSONNELS ET DES ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE BLAISE PASCAL - SUPPRESSION DE CLASSES GENERALES, DE PEC ET DE PLACES EN ENSEIGNEMENT SEGPA**

- ✦ **ADOpte** la motion déposée par les représentants des parents, des personnels et des élus du conseil d'administration du Collège Blaise Pascal relative à la suppression de classes générales, de Parcours Emploi Compétences et de places en enseignement SEGPA ;
  - ✦ **DEMANDE** le maintien des effectifs du collège Blaise Pascal compatibles avec un apprentissage scolaire respectueux de l'élève ;
  - ✦ **DEMANDE** le maintien de l'accompagnement adapté des élèves en grande difficulté.
- POUR : 61 VOIX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

A SAINT-FLOUR, le 26 juillet 2018

Affiché le 27 JUL. 2018

Le Président

